



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-sept juin deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM36

Pôle culturel

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Annick SAVOLDELLI, Isabelle CAZIN, Dorothee HAUER, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Rosanna GILLET.

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Annick SAVOLDELLI à Mme Claudie MARTEL
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Johnny GLAVIEUX

Monsieur Alain DIENI est élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des actions concourant à la mise en œuvre du schéma communautaire de développement de la lecture publique la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane finance à hauteur de 50 % un poste qualifié aux bibliothèques de proximité.

Considérant que la commune a créé un poste, d'un profil qualifié pour la gestion de la médiathèque du pôle culturel « Le Cuivre »

Considérant que le pôle culturel a été ouvert au public le samedi 6 mai 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le fonds de concours de la CABBALR pour le poste qualifié de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que les charges du personnel de la responsable de la médiathèque du Pôle culturel, recrutée sur un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe s'élèvent à 26 929.21 € pour la période du 6 mai 2023 au 31 décembre 2023,

Vu l'état du salaire brut et des charges patronales de la responsable de la médiathèque nommée sur le poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe s'élevant pour la période du 6 mai 2023 au 31 décembre 2023 à 26 929.39 €

Demande de fonds de concours à la CABBALR pour un poste qualifié à la médiathèque

Convocation du 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

DECIDE

de solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane pour le poste qualifié de la médiathèque du pôle culturel pour un montant de 13 464.69 €

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer tout document relatif à ce dossier
- à solliciter le fonds de concours pour les 4 années restantes (de 2024 à 2027).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.